

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 561

28 février 2015

SOMMAIRE

ACUSTICA Lux S.à.r.l.	26885	Perfor Participation S.A. S.P.F.	26882
Adepa Global Services S.A.	26891	Phenicia S.à r.l.	26883
Barclays US Investments S.à r.l.	26896	Praquil Investissements S.A. S.P.F.	26882
Cerved Luxco	26888	ProLogis Netherlands V S.à r.l.	26889
Cerved Luxco Participation I	26888	Ramius FOF European Platform	26883
Cimpor Reinsurance S.A.	26888	Ramius FOF European Platform Index ...	26883
FRP S.à r.l.	26901	Red Lion International Management S.A.	26886
FTE, Foreign Trucks and Equipments	26901	Revreal S.A.	26886
Geoserv	26918	Rhein Asset Management (Lux) S.A.	26882
HCA Luxembourg 1	26895	RP Babelsberg S.à r.l.	26886
KFE Luxembourg S.C.A.	26919	Skortina S.à r.l.	26887
L+M International S.à r.l.	26908	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	26887
Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	26918	Timesavers s.à r.l.	26884
Manuel Silva Immobilière S.à r.l.	26896	Trans Cortesia S.à r.l.	26884
Marlin 1 Luxembourg S.à r.l.	26919	Uni-Global	26885
Marthilux S.à r.l.	26896	Vega Finanz S.A.	26919
Michel Strogoff & Associés S.A.	26887	Vicuna Holdings S.A.	26883
Nautilus Bad Kultur S.A.	26888	Vital Private S.A. SPF	26885
OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	26882	VTS Consulting S.à r.l.	26884
OHAir Funding S.à r.l.	26902	Wir-Tec s.à r.l.	26885
PantheLux S.à r.l.	26883	WMT Brasilia S.à r.l.	26884
Pefaco Finance S.A.	26882	WMT Pinnacle Holdings S.à r.l.	26886
		YCAP Asset Management (Europe)	26905

Perfor Participation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 173.119.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015014528/10.

(150016848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Praquil Investissements S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 173.390.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015014532/10.

(150016813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pefaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015014542/11.

(150017201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Rhein Asset Management (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.163.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015014574/11.

(150016814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 3 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2015014507/12.

(150016936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014521/10.

(150016833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Phenicia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.512.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014547/10.

(150016993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.241.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015014568/11.

(150017029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.748.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM INDEX
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015014570/11.

(150017056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Vicuna Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.028.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015014714/12.

(150017172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Trans Cortesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 135, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 151.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014696/10.

(150017237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 41A, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014691/10.

(150016471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

VTS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.136.

Auszug des Beschlusses des Einzelgesellschafters vom 02. Januar 2015

Der Gesellschafter entscheidet, den Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, nach 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg zu verlegen.

Luxemburg, den 02. Januar 2015.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015014722/12.

(150016577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

WMT Brasilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.885.572.190,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.581.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 31 octobre 2014 que:

- Madame Lisa Hayward Wadlin a démissionné de son mandat de gérante de type A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.

- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Hayward Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kenneth Goldberg, comme gérant de type A de la Société;
- Stéphane Otto Frédéric Reul, comme gérant de type B de la Société; et
- Antoine Berckmans, comme gérant de type B de la Société.

Le 27 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015014732/22.

(150016868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Wir-Tec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 44, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 105.932.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014731/9.

(150016503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

ACUSTICA Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 142.929.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 28 janvier 2015.

ACUSTICA LUX S.A R.L.

L-3752 RUMELANGE

Référence de publication: 2015014816/12.

(150018172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Vital Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.410.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597 a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: VITAL PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014718/16.

(150017332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.908.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand-Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26.01.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015014708/17.

(150017355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Revreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 135.141.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015297/10.

(150017562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015302/10.

(150017879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Red Lion International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 149.112.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015015275/14.

(150017951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.137.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2014 que:

- Madame Lisa Wadlin a démissionné de son mandat de gérante A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014.

- Il est décidé de nommer en remplacement de Madame Lisa Wadlin, Monsieur Kenneth Goldberg, né le 21 juillet 1963 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 702 S.W. 8th Street, Bentonville, AR 72716, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kenneth Goldberg, comme gérant A de la Société;

- Stéphane Reul, comme gérant B de la Société; et

- Antoine Berckmans, comme gérant B de la Société.

Le 27 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015014733/20.

(150016869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 août 2014, sous la référence L140146410 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011711/12.

(150013361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Skortina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.687.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2014.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SKORTINA S. à r.l. (en liquidation), qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015014642/16.

(150017039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Michel Strogoff & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 54.963.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2013

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2019.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Dominique AUZIAS, éditeur, demeurant à F-75015 PARIS, 14, rue des Volontaires
- Monsieur Pierre-Christian BROCHET, éditeur, demeurant à RU-125009 MOSCOU, Voznessensky pereulok 16/4, apt. 24
- Monsieur Jean-Paul LABOURDETTE, éditeur, demeurant à F-75015 PARIS, 14, rue des Volontaires

Les administrateurs-délégués sont Messieurs Dominique AUZIAS et Pierre-Christian BROCHET, ils peuvent chacun, par leur seule signature, engager la société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2019.

Le Commissaire aux Comptes est LUX-Audit S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour MICHEL STROGOFF & ASSOCIES S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2015013687/24.

(150016296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Cerved Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.050,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015014121/10.

(150017230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Cerved Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015014120/10.

(150017231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015014490/14.

(150017045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.242.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 novembre 2014 au 74, rue de Merl, L-2146
Luxembourg à 14 heures*

- 1) L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Sophie Vandeven en qualité d'Administratrice de la société.
- 2) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur Claude Weber résident professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 délibérant sur les comptes annuels de 2014.

- 3) L'Assemblée transfère le siège social de 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2015014159/20.

(150016485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

ProLogis Netherlands V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.251.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance II S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. (R.C.S. Luxembourg B 77.445),

duly represented by its manager PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, itself represented by its manager Peter Cassells, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis Netherlands V S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.251) (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on the 24th day of March, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 463 of the 17th day of June, 1999 and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on the 23rd day of December, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 291 on the 12th day of March, 2004, has required the undersigned notary to state the resolutions as follows:

First Resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

Second Resolution

The sole shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of two million nine hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,912,500.-) to bring it from its current amount of two million nine hundred twentyfive thousand euro (EUR 2,925,000.-) to twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) divided into thirteen (13) shares with no nominal value and to repay two million nine hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,912,500.-) to the sole shareholder ProLogis European Finance II Sàrl.

The repayment may, according to article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended, only take place after any claims held by any eventual creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital will be settled by a repayment in cash to be realized as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Third Resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6. of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into thirteen (13) shares with no nominal value. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21. of the articles of incorporation that will henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers,
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (1.200.-EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Finance II S.à r.l., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 77.445)

Ici représentée par son gérant la société PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, elle-même représentée par son gérant Monsieur Peter Cassells, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis Netherlands V S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.251 (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 17 juin 1999, et dont les statuts été modifiés suivant acte notarié en date du 23 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 12 mars 2004, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième Résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.912.500.-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.925.000), à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en treize (13) parts sociales sans valeur nominale et de payer le montant de deux millions neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.912.500.-) à l'associée unique ProLogis European Finance II S.à r.l.

Ledit remboursement ne pourra, conformément à l'article 69 de la loi modifiée des sociétés commerciales du 10 août 1915, s'effectuer qu'après que les dettes éventuelles de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Troisième Résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR12.500) divisé en treize (13) parts sociales sans valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette opération à MILLE DEUX CENT EUROS (1.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CASSELLS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62318. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012303/118.

(150013992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

In the year two thousand and fourteen, on eighteenth day of December
Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ADEPA GLOBAL SERVICES S.A., a company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies' register under B number 158.609 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Martine DECKER residing in Hesperange, dated 12th January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 of 3rd May 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange on 24 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2809 of 8 October 2014,

The meeting was declared open at 17.00 p.m. and was presided by Mr. Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, company director, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann (hereafter the "Chairman"),

The Chairman appoints as secretary Mr. Alessandro d'Ercole, Head of Corporate Services, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

The meeting elects as scrutineer Etienne de Crépy, lawyer residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to (i) acknowledge and ratify the repurchase of 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, by the Company on December 16, 2014 for a repurchasing price known to the shareholders and (ii) reduce the subscribed share capital social of the Company in an amount of seven hundred fifty two thousand eight hundred euros (EUR 752,800.-) by (i) the cancellation of 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each acquired by the Company on 16 December 2014 and (ii) the cancellation of 2,053 (two thousand fifty three) shares owned by the Company further to the request of the board of directors of the Company in view of the serious economic reasons deriving from the situation of one of the shareholders of the Company that is in a state of bankruptcy pursuant to a judgment of the Luxembourg Court of commerce, dated 10 October 2014 (faillite N° 541/14)

2. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 571,300.- (five hundred seventy-one thousand three hundred euros) by the issue of 5,713 (five thousand seven hundred thirteen) class A shares with a par value of nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each;

3. Subscription and payment of all newly issued class A shares by the conversion of a portion of the distributable reserves to the capital of the Company;

4. In order to reflect items 1 to 2 above, decision to consider the subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"); and

5. Any other business.

II. The shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list, from which it appears that (i)

Shareholder 1 holds two thousand fifty three (2,053) class A shares and four thousand one hundred six (4,106) class B Shares and (ii) Shareholder 2 holds six thousand one hundred and sixty (6,160) Class A Shares and one thousand three hundred sixty eight (1,368) class C Shares.

This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the Shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting. All the Shareholders declare and state that they have had knowledge of the agenda prior to this Meeting and, therefore, waive their right to receive a convening notice.

IV. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The Shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the Shareholders entitled to vote the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The Meeting resolved to acknowledge and ratify (i) that on December 16, 2014, the Company acquired 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) shares, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, from one of its shareholders in view of their immediate cancellation, (ii) the purchase price for such repurchase of shares known to the shareholders, which was paid on December 16, 2014 in cash to the shareholder which has accepted the repurchase of its shares, thus creating an amount of distributable reserves of EUR 366,050.- (three hundred sixty-six thousand fifty euros) for the benefit of the Company.

In addition, the Meeting resolved to acknowledge that the decision taken by the board of directors Company to repurchase the 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) was founded on serious economic reasons deriving from the situation of the selling shareholder which has been put in a state of bankruptcy pursuant to a judgment of the Luxembourg Court of commerce, dated 10 October 2014 (faillite N° 541/14).

In addition, the Meeting resolved to acknowledge that the above mentioned transaction which took place on December 16, 2014 had been authorized by the Luxembourg Commercial Court on 12 December 2014 in its judgment N2495/14.

Following such repurchase by the Company, the Meeting resolved to reduce the subscribed share capital of the Company by the cancellation (i) of the repurchased 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) shares and (ii) 2,053 (two thousand fifty three) shares owned by the Company.

The Meeting acknowledged that (i) the repurchased 5,475 (five thousand four hundred seventy-five) shares which are cancelled are class A shares and (ii) the remaining 2,053 (two thousand fifty three) cancelled shares are composed of 685 (six hundred eighty-five) class A shares and (iii) 1,368 (one thousand three hundred sixty-eight) class C shares.

The Meeting then resolved to acknowledge that, following such cancellation, the corporate share capital of the Company is reduced by an amount of seven hundred fifty two thousand eight hundred euros (EUR 752,800.-) so as to bring it from its amount of one million three hundred sixty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 1,368,700.-) to the amount of six hundred fifteen thousand nine hundred Euro (EUR 615,900.-).

Notary statement:

The notary drew the attention of the Meeting and of the management of the Company on the provisions of article 69 of the law on commercial companies of 10 August 1915 as amended which foresee a protection for possible creditors of the Company and on the necessity for the Company to keep a non-distributable reserve of EUR 181,450.- (one hundred eighty-one thousand four hundred fifty euros), during a period of (thirty) days from the publication of the minutes of the Meeting in the Memorial.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 571,300.- (five hundred seventy-one thousand three hundred euros) by the issue of 5,713 (five thousand seven hundred thirteen) class A shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Shareholder 1 who declared to subscribe for and fully pay the 5,713 (five thousand seven hundred thirteen) class A shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, at a price of EUR 571,300.- (five hundred seventy-one thousand three hundred euros) by the conversion of a portion of the distributable reserves of the Company amounting to EUR 571,300.- (five hundred seventy-one thousand three hundred euros) to the capital of the Company.

Proof of the existence of the distributable reserves amounting to EUR 571,300.- has been given to the notary.

The Meeting acknowledges that, further to the decrease and increase of the corporate capital of the Company, the number of shares held by each of the Shareholders corresponds to the following:

- Shareholder 1: owns seven thousand seven hundred sixty-six (7,766) class A shares and four thousand one hundred six (4,106) class B shares out of a total of 11,872 shares;
- Shareholder 2: does not own any shares out of a total of 11,872 shares.

Third resolution

Following the increase and decrease of the corporate capital of the Company as approved in the preceding resolutions, the Meeting unanimously resolves to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association to be read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one million one hundred eighty-seven thousand two hundred Euro (EUR 1,187,200.-), represented by eleven thousand eight hundred seventy-two (11,872) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, divided into three (2) classes of shares as follows (hereafter the “Share Classes”):

- seven thousand seven hundred sixty-six (7,766) class A shares (the “Class A Shares”); and
- four thousand one hundred six (4,106) class B shares the “Class B Shares”).

There being no further business, the meeting is terminated at 5.30 pm.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 1,950.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de la société «ADEPA GLOBAL SERVICES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.609 (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER de Hesperange en date du 12 janvier 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 3 mai 2011. Les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2809 du 8 octobre 2014.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 17 heures et est présidée par Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de sociétés, (ci-après le «Président») demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

Le Président nomme secrétaire Mr. Alessandro d'Ercole, Head of Corporate Services, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Etienne de Crépy, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Décision de (i) reconnaître et ratifier le rachat de 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par la Société le 16 décembre 2014 pour un prix de rachat connu des actionnaires et (ii) réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de sept cent cinquante-deux mille huit cent euros (EUR 752.800,-) par (a) l'annulation de 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune acquises par la Société le 16 décembre 2014 et (b) l'annulation de 2,053 (deux mille cinquante-trois) actions détenues par la Société, à la suite de la demande du conseil d'administration de la Société en raison des raisons économiques sérieuses découlant de la situation d'un des actionnaires de la Société qui est en état de faillite selon le jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale du 10 octobre 2014 (faillite n° 541/14);

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de EUR 571.300,- (cinq cent soixante-et-onze mille trois cents euros) par l'émission de 5.713 (cinq mille sept cent treize) actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles actions de classe A par incorporation au capital de la Société d'une partie des réserves disponibles;

4. Afin de refléter les points 1 à 2 ci-dessus, décision de considérer une modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts»); et

5. Divers.

II. Les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de laquelle il ressort que (i) l'Actionnaire 1 détient deux mille cinquante-trois (2.053) actions de classe A et quatre mille cent six (4.106) actions de classe B et (ii) l'Actionnaire 2 détient six mille cent soixante (6,160) actions de classe A et mille trois cent soixante-huit (1.368) actions de classe C.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les Actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les Actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Le Président constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les Actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le Président.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée autorisés à voter les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée a décidé de reconnaître et ratifier (i) que le 16 décembre 2014 la Société a acheté 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, d'un de ses actionnaires en vue de leur annulation immédiate, (ii) le prix de rachat connu des actionnaires pour ce rachat d'actions, qui a été payé le 16 décembre 2014 par un versement en numéraire à l'actionnaire qui a accepté le rachat de ses actions, créant ainsi un montant de réserves un montant de réserves disponibles de EUR 366.500,- (trois cent soixante-six mille cinq cents euros) pour la Société.

Au surplus, l'Assemblée a décidé de reconnaître que la décision du conseil d'administration de la Société de procéder au rachat des 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions était fondée sur des motifs économiques sérieux découlant de la situation de l'actionnaire vendeur qui a été mis en état de faillite selon le jugement du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale du 10 octobre 2014 (faillite n° 541/14).

Au surplus, l'Assemblée a décidé de reconnaître que la transaction décrite ci-avant, qui a été prise le 16 décembre 2014 avait été autorisée par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale le 12 décembre 2014 dans son jugement n° 2495/14.

À la suite de ce rachat par la Société, l'Assemblée a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société par l'annulation (i) des 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions rachetées et (ii) 2.053 (deux mille cinquante-trois) actions détenues par la Société.

L'Assemblée a reconnu que (i) les 5.475 (cinq mille quatre cent soixante-quinze) actions rachetées qui ont été annulées sont des actions de classe A et (ii) les 2.053 actions annulées restantes sont composées de 685 (six cent quatre-vingt-cinq) actions de classe A et 1.368 (mille trois cent soixante-huit) actions de classe C.

L'Assemblée a reconnu que, à la suite de cette annulation, le capital social de la Société est réduit d'un montant de sept cent cinquante-deux mille huit cent euros (EUR 752.800,-) pour être porté de son montant actuel de EUR 1.368.700,- (un million trois cent soixante-huit mille sept cents euros) au montant de EUR 615.900,-.

Déclaration du notaire:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée et de la gérance de la société sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société et sur la nécessité pour la Société de maintenir une réserve non distribuable de EUR 181.450,- (cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante euros) pendant une période de 30 (trente) jours à compter de la publication du procès-verbal de délibération de l'Assemblée au Memorial.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 571.300,- (cinq cent soixante-et-onze mille trois cents euros) par l'émission de 5.713 (cinq mille sept cent treize) actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes l'Actionnaire 1, qui a déclaré souscrire et payer en totalité les 5.713 (cinq mille sept cent treize) actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au prix de EUR 571.300,- (cinq cent soixante-et-onze mille trois cents euros), par incorporation au capital de la Société d'une partie des réserves disponibles pour un montant de EUR 571.300,- (cinq cent soixante-et-onze mille trois cents euros).

Les preuves de l'existence des réserves disponibles pour un montant de EUR 571.300,- (cinq cent soixante-et-onze mille trois cents euros) ont été données au notaire.

L'Assemblée constate que, à la suite de la réduction et de l'augmentation de capital social de la Société, le nombre d'actions détenues par chacun des Actionnaires correspond à ce qui suit:

- Actionnaire 1: détient sept mille sept cent soixante-six (7.766) actions de classe A et quatre mille cent six (4.106) actions de classe B sur un total de 11.872 actions;
- Actionnaire 2: ne détient plus aucune action sur un total de 11.872 actions.

Troisième résolution

En conséquence de la réduction et de l'augmentation de capital social de la Société telles qu'approuvées dans les résolutions qui ont précédé, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros (1.187.200,- EUR), représenté par onze mille huit cent soixante-douze (11.872) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, divisée en deux (2) classes d'actions (ci-après les «Classes d'Actions») comme suit:

- sept mille sept cent soixante-six (7.766) actions de classe A (les «Actions de Classe A»); et
- quatre mille cent six (4.106) actions de classe B (les «Actions de Classe B»).

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, le présent procès-verbal est clos à 17.30 heures

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: MORALES LÓPEZ, D'ERCOLE, DE CREPY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 61472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011811/246.

(150014079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

HCA Luxembourg 1

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2015014322/14.

(150017082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Marthilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.942.

Les statuts coordonnés au 15 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013643/9.

(150016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Manuel Silva Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 41, rue du Père Raphael.

R.C.S. Luxembourg B 90.266.

Le gérant a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société d'anciennement 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg à maintenant 41, rue du Père Raphael, L-2413 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Manuel Silva Immobilière S.à r.l.

Référence de publication: 2015013668/11.

(150015500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Barclays US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Chapelcrest Investments Limited, a company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 1 Churchill place, London E14 5HP, with registered number 07026575 ("Chapelcrest"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of proxy given under private seal on 19 December 2014; and

Barclays Capital Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, city of Wilmington, Delaware, 19808 ("BCHI", and together with Chapelcrest, the "Shareholders"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 18 December 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders are the shareholders of "Barclays US Investments S. à r.l." (formerly "Grenache"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.649 (the "Company"), which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, and the articles of association of which (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 170 dated 22 January 2008. The Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 115 dated 14 January 2012; pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders representing the whole share capital of the Company require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledge that the amount of two hundred thirty-nine million seven hundred sixty thousand US Dollars (USD 239,760,000) is currently standing on an available reserve account of the Company and is currently available as evidenced by an interim balance sheet of the Company dated 23 December 2014 established and signed by the management of the Company.

The Shareholders resolve to incorporate the amount of seven hundred thirty-three thousand nine hundred eighty-four US Dollars (USD 733,984) into the share capital of the Company, by increasing the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-three thousand nine hundred eighty-four US Dollars (USD 733,984) so as to bring it from its current amount of two hundred sixty-six thousand and sixteen US Dollars (USD 266,016) to one million US Dollars (USD 1,000,000) by the issuance of seven hundred thirty-three thousand nine hundred eighty-four (733,984) class A shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Class A Shares").

The New Class A Shares are all subscribed for by Chapelcrest, prenamed, duly represented by Mr. Christian DOSTERT, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal.

For the sake of clarity the Shareholders acknowledge that as a result of the resolution above, the issued share capital of the Company is divided into:

- nine hundred eighty thousand (980,000) class A shares, held by Chapelcrest; and
- twenty thousand (20,000) class B shares, held by BCHI.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Corporate capital.

6.1 The share capital is fixed at one million US Dollars (USD 1,000,000) divided into (i) nine hundred eighty thousand (980,000) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) twenty thousand (20,000) class B shares (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares") with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 All the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 17. Upon the winding up of the Company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 19.

6.3 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

6.4 The Company shall maintain a shareholder register indicating in addition of the information required by Article 185 of the Companies Law the name of each shareholder, the number of Shares held by it and, in respect of each Share, its nominal value and share premium."

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 17 and Article 19 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. The holders of Class B Shares shall be entitled to a preferred dividend (the "Preferred Dividend") corresponding, each financial year, to the Annual Class B Dividend Entitlement. The Annual Class B Dividend Entitlement accrues on a daily basis.

When a dividend is declared by the general meeting of shareholders, distributions shall be made to the shareholders as follows:

- first, to the holders of Class B Shares, the Preferred Dividend; and
- thereafter, the remaining distributable profit shall be distributed as follows: two per cent (2%) to the holders of Class B Shares and ninety eight per cent (98%) to the holders of Class A Shares.

17.4 The Preferred Dividend may be paid monthly in advance through interim dividend distributions as set out in Article 18 below, it being understood that such monthly payment shall be an interim distribution of the Monthly Class B Dividend Entitlement for the relevant corresponding month.

Aggregate Value means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

Annual Class B Dividend Entitlement means, for each financial year, the aggregate of all Monthly Class B Dividend Entitlements in the relevant financial year.

Applicable LIBOR Rate means

(a) the interest rate per annum for deposits in dollars having a maturity equal to the duration of the Relevant Period shown on Thomson Reuters page LIBOR01 or any successor page or service (the "Relevant Page") as the London interbank offered rate administered by ICE Benchmark Administration Limited (or any other person which takes over the administration of that rate) for deposits denominated in dollars for the Relevant Period as of 11:00 a.m. (London time) on the day falling two London Banking Days (as defined in the ISDA Definitions) prior to the first day of the Relevant Period (the "Relevant Day");

(b) if the rate specified in paragraph (a) above does not appear, the rate per annum determined by straight line interpolation of the rates which do appear on the Relevant Page as of 11:00 a.m. (London time) on the Relevant Day as the London interbank offered rate administered by ICE Benchmark Administration Limited (or any other person which takes over the administration of that rate) for deposits denominated in dollars having a maturity next longest and next shortest to the Relevant Period; and

(c) if the rate specified in paragraph (a) above does not appear and the rate cannot be determined in accordance with paragraph (b) above, the rate equal to the average of the rate offered for deposits denominated in dollars for the Relevant Period by four prime banks in the London interbank market selected by the Company as of approximately 11:00 a.m. (London time) on the Relevant Day.

Day Count Fraction means the actual number of days elapsed in a given period divided by 360.

ISDA Definitions means the 2006 ISDA Definitions published by the International Swaps and Derivatives Association, Inc.

Monthly Class B Dividend Entitlement means an amount equal to the product of (i) the Aggregate Value of the Class B Shares (ii) the Applicable LIBOR Rate and the (iii) Day Count Fraction for the Relevant Period.

Net Proceeds means the net liquidation proceeds of the Company after payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation.

Relevant Period means each calendar month."

" Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata the Aggregate Value; provided that:

(a) if the Net Proceeds are greater than the Aggregate Value of all of the shares, then such excess of the Net Proceeds over Aggregate Value shall be distributed two per cent (2%) to the holders of Class B Shares and ninety eight per cent (98%) to the holders of Class A Shares; and

(b) if the Net Proceeds are less than the Aggregate Value of all of the shares, then such shortfall of the Net Proceeds shall be borne two per cent (2%) to the holders of Class B Shares and ninety eight per cent (98%) to the holders of Class A Shares."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Chapelcrest Investments Limited, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 1 Churchill place, London E14 5HP, immatriculée sous le numéro 07026575 ("Chapelcrest"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 19 décembre 2014; et

Barclays Capital Holdings, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, city of Wilmington, Delaware, 19808 ("BCHI", et ensemble avec Chapelcrest, les "Associés"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 18 décembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les Associés sont les associés de "Barclays US Investments S. à r.l." (anciennement dénommé "Grenache"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.649 (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 7 novembre 2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 170 du 22 janvier 2008. Les Statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant le 1 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 14 janvier 2012; suivant acte du notaire instrumentant le 4 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; suivant acte du notaire instrumentant le 10 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 18 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés représentent l'intégralité du capital social de la Société et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés attestent que le montant de deux cent trente-neuf millions sept cent soixante mille Dollars US (USD 239.760.000) se trouve dans la réserve disponible de la Société et est actuellement disponible, comme démontré par les comptes intermédiaires de la Société datant du 23 décembre 2014 établis et signés par la gérance de la Société.

Les Associés décident d'incorporer le montant de sept cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars US (USD 733.984) dans le capital de la Société, en augmentant le capital émis de la Société d'un montant de sept cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars US (USD 733.984) afin de ramener le montant actuel de deux cent soixante-six mille seize Dollars US (USD 266.016) à un million Dollars US (USD 1.000.000) par l'émission de sept cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (733.984) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A").

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A sont entièrement souscrites par Chapelcrest, précité, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé.

Par soucis de clarté les Associés attestent qu'en conclusion de la résolution ci-dessus, le capital social émis de la société se divise comme suit:

- neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales de catégorie A détenues par Chapelcrest; et
- vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie B détenues par BCHI.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier intégralement Article 6 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à un million Dollars US (USD 1.000.000) divisé en (i) neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), et (ii) vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Toutes les Parts Sociales donnent droit aux distributions conformément à l'article 17. Lors de la liquidation de la Société, toutes les Parts Sociales donnent droit aux distributions conformément à l'article 19.

6.3 Les fonds reçus comme prime des Parts Sociales lors de l'émission des Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve de prime spéciale, à l'exception de celles accordées à la réserve légale. La réserve de prime spéciale est à la libre disposition des associés et le conseil de gérance, selon le cas.

6.4 La Société tient un registre des associés indiquant, en plus des informations requises par l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, le nom de chaque associé, le nombre de Parts Sociales détenues par l'associé et, à l'égard de chaque Part Sociale, sa valeur nominale et de la prime d'émission."

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier intégralement Article 17 et Article 19 des Statuts qui se liront dorénavant comme suit:

" Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés et le conseil de gérance, selon le cas.

17.3 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de bénéfices distribuables et à être distribués sur proposition du conseil de gérance. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B ont le droit à un dividende préférentiel (le «Dividende Préférentiel») correspondant, chaque année financière, au Droit Annuel au Dividende de Catégorie B. Le Droit Annuel au Dividende de Catégorie B se calcule quotidiennement.

Quand un dividende est déclaré par l'assemblée générale des associés, les distributions doivent être présentées aux associés comme suit:

- tout d'abord, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B, le Dividende Préférentiel; et
- par la suite, le solde du bénéfice distribuable sera réparti comme suit: deux pour cent (2%) aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B et quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A.

17.4 Le Dividende Préférentiel peut être versé mensuellement à l'avance à travers de distributions de dividendes intérimaires tel qu'énoncé à l'Article 18 ci-dessous, étant entendu que ce paiement mensuel constitue une distribution intérimaire du Droit Mensuel au Dividende de Catégorie B pour le mois correspondant pertinent.

Définitions ISDA désigne les Définitions ISDA 2006 publiées par l'International Swaps and Derivatives Association, Inc.

Droit Annuel au Dividende de Catégorie B désigne, pour chaque exercice social, l'ensemble des Droits Mensuels au Dividende de Catégorie B pour l'exercice financier concerné.

Droit Mensuel de Dividende de Catégorie B désigne un montant égal au produit (i) de la Valeur Totale des Parts Sociales de Catégorie B, (ii) du Taux LIBOR Applicable et (iii) de la Méthode de Décompte des Jours pour la Période Pertinente.

Méthode de Décompte des Jours signifie le nombre réel de jours écoulés dans une période donnée, divisé par 360.

Période Pertinente signifie chaque mois civil.

Produit Net signifie le produit net de la liquidation de la Société après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société (y compris les dividendes déclarés et impayés, le cas échéant) et les frais de liquidation.

Taux LIBOR Applicable désigne

(a) le taux d'intérêt annuel pour les dépôts en dollars ayant une échéance égale à la durée de la Période Pertinente figurant sur la page Thomson Reuters LIBOR01 ou toute page ou service de substitution (la «Page Pertinente») tel que le taux interbancaire offert à Londres administré par ICE Benchmark Administration Limited (ou toute autre personne qui prend en charge l'administration de ce taux) pour les dépôts libellés en dollars pour la Période Pertinente, à partir de 11h00 (heure de Londres) le jour tombant deux Jours Ouvrables à Londres ('London Banking Days' tel que défini dans les Définitions ISDA) avant le premier jour de la Période Pertinente (le «Jour Pertinent»);

(b) si le taux spécifié au paragraphe (a) ci-dessus n'apparaît pas, le taux annuel déterminé par interpolation linéaire des taux qui apparaissent sur la Page Pertinente à 11h00 (heure de Londres) au Jour Pertinent en tant que taux interbancaire offert à Londres administré par ICE Benchmark Administration Limited (ou toute autre personne qui prend en charge l'administration de ce taux) pour les dépôts libellés en dollars dont la prochaine maturité est la plus longue et dont la prochaine maturité est la plus courte par rapport à la Période Pertinente; et

(c) si le taux spécifié au paragraphe (a) ci-dessus n'apparaît pas et que le taux ne peut pas être déterminé conformément au paragraphe (b) ci-dessus, le taux égal à la moyenne des taux offerts pour des dépôts libellés en dollars pour la Période Pertinente par quatre banques principales sur le marché interbancaire de Londres sélectionnées par la Société à environ 11h00 (heure de Londres) le Jour Pertinent.

Valeur Totale signifie à l'égard de chaque Part Sociale sa valeur nominale augmentée de la prime d'émission payée sur cette Part Sociale."

" Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société (y compris les dividendes déclarés et impayés, le cas échéant) et les frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés au prorata de la Valeur Totale; à condition que:

(a) si le Produit Net est supérieure à la Valeur Totale de l'ensemble des Parts Sociales, l'excédent du Produit Net sur la Valeur Totale sera distribué de deux pour cent (2%) aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B et de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A; et

(b) si le Produit Net est inférieure à la Valeur Totale de l'ensemble des Parts Sociales, ce qui manque à gagner du Produit Net est à la charge de deux pour cent (2%) aux détenteurs des Parts Sociales Catégorie B et de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. 2LAC/2015/384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011845/287.

(150013602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

FTE, Foreign Trucks and Equipments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.206.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014289/10.

(150016995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

FRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.553.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015014288/12.

(150017055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

OHAir Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.605.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

OHAir Holdings, LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 4901704, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by OHAir Funding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) divided into seven thousand (7,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares, six thousand (6,000) class C shares, and six thousand (6,000) class D shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164605 (the "Company") and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 28 October 2011, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 December 2011 number 3151. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 6 February 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 April 2012 number 892 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the redemption of six thousand (6,000) class D shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (hereinafter referred to as the "Redeemed Shares") at a redemption price of fifty-five thousand United States Dollars (USD 55,000) consisting of the nominal value of the Redeemed Shares as well as of a repayment of the share premium in the amount of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000) in accordance with article 7 of the Articles of Association of the Company on the basis of the interim accounts of the Company dated 15 December 2014 (the "Interim Accounts").

The Sole Shareholder further acknowledged that, for the purpose of the redemption of the Redeemed Shares and on the basis of the Interim Accounts, there are enough assets to be distributed.

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of six thousand United States Dollars (USD 6,000) so as to reduce the Company's share capital from its current amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), divided into seven thousand (7,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares, six thousand (6,000) class C shares, and six thousand (6,000) class D shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each to an amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000), divided into seven thousand (7,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares and six thousand (6,000) class C shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, by way of cancellation of the Redeemed Shares and for a redemption price consisting of the nominal value of the Redeemed Shares as well as of a repayment of the share premium in the amount of forty-nine thousand United States Dollars (USD 49,000) in an aggregate amount of fifty-five thousand United States Dollars (USD 55,000) to be paid in kind by way of a transfer of a claim towards the Sole Shareholder in the same amount and the correlative extinguishment of said claim by way of merger of rights.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

""The share capital of the Company is set at nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000), divided into seven thousand (7,000) class A shares, six thousand (6,000) class B shares, six thousand (6,000) class C shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each"

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 7 paragraph 3 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

"The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding.

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the current Article 24 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 24. Allocation of Profits".

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class C shares are outstanding, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately at to thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OHAir Holdings, LLC, une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4901704 (ci-après dénommée l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Monique Drauth, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par OHAir Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) divisé en sept mille (7.000) parts sociales de catégorie A, six mille (6.000) parts sociales de catégorie B, six mille (6.000) parts sociales de catégorie C et six mille (6.000) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale

d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant son siège social au 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.605 (la "Société"), et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Léonie GRETHEN, résidant à Luxembourg, en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 décembre 2011 numéro 3151. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2012 numéro 892 (les "Statuts").

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rachat de six mille (6.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (ci-après les "Parts Rachetées") à un prix de rachat de cinquante-cinq mille Dollars Américain (USD 55.000) consistant en la valeur nominale des Parts Rachetées ainsi que du repaiement de la prime d'émission d'un montant de quarante-neuf mille Dollars Américain (USD 49.000) conformément à l'article 7 des Statuts de la Société sur base des comptes intermédiaires du 15 décembre 2014 (les "Comptes Intérimaires").

L'Associé Unique reconnaît que, dans le cadre du rachat des Parts Rachetées et sur base des Comptes Intérimaires, il y a assez de profits distribuables.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille Dollars Américain (USD 6.000) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000) divisé en sept mille (7.000) parts sociales de catégorie A, six mille (6.000) parts sociales de catégorie B, six mille (6.000) parts sociales de catégorie C et six mille (6.000) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune à un montant de dix-neuf mille Dollars Américains (USD 19.000) divisé en sept mille (7.000) parts sociales de catégorie A, six mille (6.000) parts sociales de catégorie B, six mille (6.000) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, par annulation des Parts Rachetées et pour un prix de rachat d'un montant total de cinquante-cinq mille Dollars Américain (USD 55.000) consistant en la valeur nominale des Parts Rachetées plus un repaiement de prime d'émission de quarante-neuf mille Dollars Américain (USD 49.000) payé en nature par le biais du transport d'une créance envers l'Associé Unique pour un même montant et l'extinction corrélative de ladite créance par voie de confusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille Dollars Américains (USD 19.000), divisé en sept mille (7.000) parts sociales de catégorie A, six mille (6.000) parts sociales de catégorie B et six mille (6.000) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7, paragraphe 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune part sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie B en circulation; quand les parts sociales de catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune part sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie C en circulation.

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 24 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 24. Affectation des Bénéfices.

24.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés déterminera si tout ou partie du solde des bénéfices annuels nets sera distribué 24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie C, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, suite à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012274/193.

(150014318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

In the year two thousand and fourteen,

On the thirty-first day of December.

Before us, Maître Carlo GOEDERT, notary, residing in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the company YCAP Asset Management (Europe) S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.703, incorporated by virtue of a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette, on 5th May 2011 (hereinafter referred to as the "Company"). The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a Notary deed dated 28th June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2030 of 21st August 2013.

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Cindy GOMES CORDEIRO, employee, professionally residing in Dudelange.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Frédéric DEFLORENNE, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. The shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 1,150,000 (one million one hundred and fifty thousand Euro) is duly represented at the meeting (hereinafter referred to as the "Shareholders").

The meeting can thus validly deliberate and decide on all items mentioned on the agenda and waived all convening requirements and formalities.

III. The shareholders have been duly convened by registered letter sent to each shareholder of the Company pursuant to the articles of association of the Company.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand Euro) to EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 100 (one hundred) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

2.- Subscription, payment.

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand Euro) to EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 100 (one hundred) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 100 (one hundred) new shares the sole shareholder YCAP HOLDING S.A.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon YCAP HOLDING S.A., prenamed, represented by Mr. Frédéric DEFLORENNE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the 100 (one hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The Company has an issued Capital set at one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares each with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Dudelange, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze,
le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YCAP Asset Management (Europe) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.703, constituée suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2011 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte notarié le 28 juin 2013, publié au Mémorial C des Sociétés et des Associations, numéro 2030 du 21 août 2013.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'assemblée et l'assemblée générale extraordinaire désigne comme Scrutateur de l'assemblée Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social émis de EUR 1.150.000 (un million cent cinquante mille Euros) sont dûment représentés à l'assemblée (ci-après les "Actionnaires"). L'assemblée peut dès lors délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et les actionnaires renoncent aux exigences et formalités de convocation.

III. L'ensemble des actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire de la Société, conformément aux statuts de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Euros) à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros) par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par un apport en numéraire.

2.- Souscription, paiement

3.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Euros) à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros) par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'admettre à la souscription des 100 (cent) actions nouvelles l'actionnaire unique YCAP HOLDING S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite YCAP HOLDING S.A., prénommée, représentée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire aux 100 (cent) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) toutes libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une traduction française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES CORDEIRO, F. DEFLORENNE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation: EAC/2015/231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 janvier 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015011747/148.

(150012983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

L+M International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.451.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of January,

Before Maître Danielle Kolbach, notary public residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "L+M International S.à r.l." (here after "the Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on October 23, 2014, R.C.S. Luxembourg number B 191 451, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated November 25, 2014, Nr 3540 and which bylaws have never been amended.

The meeting is opened at 10 a.m., with Me Catherine Desso, avocat à la Cour, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique PETIT, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to convert the currency of the share capital into Danish kroner at a rate of 1.- EUR per 7.44 DKK;
2. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association;
3. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-DKK (one Danish krone);
4. Decision to convert the 93,000 (ninety-three thousand) currently existing shares into 93,000 (ninety -three thousand) ordinary shares;
5. Decision to increase the share capital by an amount of 5,645,000.-DKK (five million six hundred fortyfive thousand Danish kroner) so as to raise it from its current amount of 93,000.-DKK (ninety three thousand DKK) up to 5,738,000.-DKK (five million seven hundred thirty-eight thousand Danish kroner) by the issuance of 5,645,000 (five million six hundred forty-five thousand) new shares of classes A to E, having a par value of 1.-DKK (one Danish krone) each, by

Intervention - Subscription - Payment

Therefore have intervened IK VII here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342,201	342,201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249,966	249,966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285,166	285,166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251,667	251,667
TOTAL	<u>1,129,000</u>	<u>1,129,000</u>

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342,201	342,201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249,966	249,966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285,166	285,166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251,667	251,667
TOTAL	<u>1,129,000</u>	<u>1,129,000</u>

Class C Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342,201	342,201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249,966	249,966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285,166	285,166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251,667	251,667
TOTAL	<u>1,129,000</u>	<u>1,129,000</u>

Class D Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342,201	342,201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249,966	249,966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285,166	285,166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251,667	251,667
TOTAL	<u>1,129,000</u>	<u>1,129,000</u>

Class E Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342,201	342,201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249,966	249,966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285,166	285,166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251,667	251,667
TOTAL	<u>1,129,000</u>	<u>1,129,000</u>

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 50,800,000.-DKK (fifty million eight hundred thousand Danish kroner), as follows:

Shareholders	Share premium (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	15,397,527
IK VII N° 2 Limited Partnership	11,247,360
IK VII N° 3 Limited Partnership	12,831,193
IK VII N° 4 Limited Partnership	<u>11,323,920</u>
TOTAL	<u>50,800,000</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 5,645,000.-DKK (five million six hundred forty-five thousand Danish kroner) as share capital increase plus a share premium of 50,800,000.-DKK (fifty million eight hundred thousand Danish kroner) as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company’s corporate capital is fixed at 5,738,000.-DKK (five million seven hundred thirty eight thousand Danish kroner) represented by 93,000 (ninety-three thousand) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 1,129,000 (one million one hundred twenty-nine thousand) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 1,129,000 (one million one hundred twenty-nine thousand) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 1,129,000 (one million one hundred twenty-nine thousand) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 1,129,000 (one million one hundred twenty-nine thousand) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares») and 1,129,000 (one million one hundred twenty-nine thousand) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares») representing a total of 5,738,000 (five million six hundred forty-five thousand) shares of a nominal value of 1.-DKK (one Danish krone) each, all fully subscribed and entirely paid up. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase.

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution

shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

8.4 - Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5 - Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7 - Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i. The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii. Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8 - Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 - Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10:30 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf janvier,

Par devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «L+M International S.à r.l.» ci-après «la Société», ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 23 octobre 2014, R.C.S. Luxembourg B numéro 191 451, publié au Mémorial C N° 3540 du 25 novembre 2014 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte à 10 heures et présidée par Me Catherine Dessoy, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme Véronique PETIT, employée, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de convertir la devise du capital social de euros en couronnes danoises à un taux de 1.- EUR (un euro) pour 7,44 DKK (sept couronnes danoises et quarante-quatre centimes);

2. Modification subséquente de l'article 8 des statuts;

3. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-DKK (une couronne danoise) chacune;

4. Décision de convertir les 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts sociales existantes en 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts sociales ordinaires;

5. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 5.645.000,-DKK (cinq millions six cent quarante-cinq mille couronnes danoises) pour le porter de son montant actuel de 93.000,-DKK (quatre-vingt-treize mille couronnes danoises) à 5.738.000,-DKK (cinq millions sept cent trente-huit mille couronnes danoises) par l'émission de 5.645.000 (cinq millions six cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1.-DKK (one Danish krone) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 50.800.000,-DKK

IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667	251.667	251.667	251.667	1.258.335
TOTAL	1.129.000	1.129.000	1.129.000	1.129.000	1.129.000	5.645.000

Intervention - Souscription - Paiement

IK VII, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales privilégiées de Classe A:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342.201	342.201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249.966	249.966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285.166	285.166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667
TOTAL	1.129.000	1.129.000

Parts sociales privilégiées de Classe B:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342.201	342.201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249.966	249.966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285.166	285.166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667
TOTAL	1.129.000	1.129.000

Parts sociales privilégiées de Classe C:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342.201	342.201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249.966	249.966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285.166	285.166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667
TOTAL	1.129.000	1.129.000

Parts sociales privilégiées de Classe D:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342.201	342.201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249.966	249.966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285.166	285.166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667
TOTAL	1.129.000	1.129.000

Parts sociales privilégiées de Classe E:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (DKK)
IK VII N° 1 Limited Partnership	342.201	342.201
IK VII N° 2 Limited Partnership	249.966	249.966
IK VII N° 3 Limited Partnership	285.166	285.166
IK VII N° 4 Limited Partnership	251.667	251.667

TOTAL	1.129.000	1.129.000
Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 50.800.000,- DKK (cinquante millions huit cent mille couronnes danoises) comme suit:		
Associés		Prime d'émission
IK VII N° 1 Limited Partnership		15.397.527
IK VII N° 2 Limited Partnership		11.247.360
IK VII N° 3 Limited Partnership		12.831.193
IK VII N° 4 Limited Partnership		11.323.920
TOTAL		50.800.000

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de de 5.645.000,-DKK (cinq millions six cent quarante-cinq mille couronnes danoises) à titre d'augmentation de capital ainsi que 50.800.000,-DKK (cinquante millions huit cent mille couronnes danoises) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 5.738.000,-DKK (cinq millions sept cent trente-huit mille couronnes danoises) représenté par 93.000 (quatre-vingt-treize mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 1.129.000 (un million cent vingt-neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 1.129.000 (un million cent vingt-neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 1.129.000 (un million cent vingt-neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 1.129.000 (un million cent vingt-neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D») et 1.129.000 (un million cent vingt-neuf mille) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), représentant un total de 5.738.000 (cinq millions sept cent trente-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenche la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

i. les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0,01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

ii. Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légales relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légales relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 janvier 2015. Relation: DAC/2015/524. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

Référence de publication: 2015011423/565.

(150013203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Geoserv, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 29, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 181.473.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014301/10.

(150016634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.903.

Les statuts coordonnés au 19/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015014456/13.

(150017378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Marlin 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015014459/9.

(150016616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Vega Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 30.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 26 janvier 2015 que, Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, décédé.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015015410/15.

(150017614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

KFE Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 193.800.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of the month of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) KFE Acquisition S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") constituted under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg and in process of registration with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, by Me Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 December 2014, and

(2) KFE GP S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") constituted under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg and in process of registration with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, by Me Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 December 2014,

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "KFE Luxembourg S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation. The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Liability Shareholder (as defined below) resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-one thousand Euros five hundred (EUR 31,500) divided into thirty-one thousand four hundred and ninety-nine (31,499) limited shares (the "Limited Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), of a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Management Share shall be held by KFE GP S.à.r.l., prenamed, being the unlimited liability shareholder ("Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The Limited Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may repurchase its Limited Shares subject to the conditions provided for by law.

Art. 7. Shares in Registered Form. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its registered office as indicated to the Company and the number of shares held by it and the class (if any) to which they belong.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each Limited Share or Management Share gives one voting right in meetings of shareholders either annual or extraordinary.

Art. 8. Certificates. Upon the request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Liability of the Manager and of the Shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the nominal value and if applicable the issue premium of the shares they subscribe for and hold.

Art. 10. Manager. The Company shall be managed by one manager who shall be the Unlimited Liability Shareholder (commandité) (the “Manager”). KFE GP S.à.r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company in its capacity as sole Unlimited Liability Shareholder.

The Manager may not be removed from its capacity as Manager without its consent.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager who shall also hold the Management Share is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or manager with unlimited liability.

Art. 11. Management Powers. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The holders of Limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 12. Binding Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 13. Approved statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a shareholder. According to the provisions of article 69, paragraph 3bis of the law of 19 December 2002 on the register of trade and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, the Company shall not have a supervisory board.

The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 11 (Management Powers) of these Articles of Incorporation and to any other powers reserved to the Manager by virtue of law and the present Articles of Incorporation, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or amending the Articles of Incorporation with the agreement of the Manager only.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the

agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Monday of the month of June at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders and if the shareholders state that they have been informed of the agenda of the meeting, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 16. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares such shareholder owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 17. Shareholder Decisions - Majorities. The general meeting of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the shareholders may elect one scrutineer. They together form the board of the general meeting of the shareholders.

The Manager may at any time during a general meeting of shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting in the circumstances provided for by the Law of 1915. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law of 1915 or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the shares entitled to vote present and voting.

Art. 18. Amendment of these Articles of Incorporation. At any general meeting of the shareholders convened in order to amend the Articles of Incorporation, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law of 1915 refers to the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915 and the Articles of Incorporation. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 19. Minutes. The minutes of the general meeting of the shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year save for the first accounting year which shall end on 31 December 2015.

Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with the Articles of Incorporation.

Art. 21. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance of net profits may be distributed to the shareholders upon the decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 22. Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law of 1915, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Limited Shares.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrator(s) who shall remain in office until the items on the agenda of the shareholders meeting shall have been validly resolved.

The duties of the administrator(s) consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 23. Applicable Law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 24. Conflict with shareholders' agreement (if any). To the extent that any conflict exists between these Articles of Incorporation and any agreement (if any) entered into between the shareholders of the company and binding upon the company, then to the extent permitted by law, the terms of such agreement shall govern.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Limited Shares Subscribers	Number of subscribed Limited Shares	Payment (EUR)
KFE Acquisition S.à r.l.	31,499	31,499
Total	31,499	31,499
Management Share Subscriber	Number of subscribed Management Share	Payment (EUR)
KFE GP S.à r.l.	1	1.00

The thirty-one thousand four hundred and ninety-nine (31,499) Limited Shares and one (1) Management Share so subscribed are fully paid up in cash, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B67895 has been appointed approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her last name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) KFE Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg et étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 19 décembre 2014, et

(2) KFE GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg et étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 19 décembre 2014,

Les procurations données, signées ne varietur par l'ensemble des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, agissant en leur qualité respective, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

Art. 1^{er}. Constitution, dénomination sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront détenteurs d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de «KFE Luxembourg S.C.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»), et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité en vertu d'une simple résolution du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire, demeurerait une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts. La Société ne pourra être dissoute dans le cas où l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) démissionne ou est retiré de ses fonctions de Gérant, est mis en liquidation, est déclaré en faillite ou n'est plus en mesure de poursuivre ses activités.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires et tout autre type de valeurs mobilières, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de valeurs mobilières ou instruments.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris verticalement ou horizontalement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500) divisé en trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (31.499) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par KFE GP S.à r.l., précitée, en sa qualité d'associé commandité («Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

Les termes «Actions de Commanditaire» et «Action de Commandité» feront ci-après référence à une «action» ou aux «actions».

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres Actions de Commanditaire sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions nominatives. Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra reprendre le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient et la classe (le cas échéant) à laquelle elles appartiennent.

L'inscription du nom d'un actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives une cession sur la base de tout document adéquat constatant la cession entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des notifications et avis peut être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires par notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(s) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(s) action(s) devront nommer un seul fondé de pouvoir pour représenter cette(s) action(s) envers la Société. Le fait de ne pas nommer ce fondé de pouvoir entraîne une suspension de tous les droits attachés à cette(s) action(s).

Chaque Action de Commanditaire ou Action de Commandité donne le droit à un vote aux assemblées des actionnaires tant annuelles qu'extraordinaires.

Art. 8. Certificats. À la demande d'un actionnaire, des certificats établissant l'inscription de cet actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis sous les dénominations que le Gérant déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par le Gérant. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions abîmés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable du passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales des actionnaires et ne seront, en cette qualité, tenus responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission des actions auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

Art. 10. Gérant. La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Associé Commandité (le «Gérant»). KFE GP S.à r.l., précitée, est désignée comme Gérant de la Société en sa qualité d'Associé Commandité unique.

Le Gérant peut être retiré de ses fonctions de Gérant sans son consentement.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne pourra être dissoute et mise en liquidation immédiatement, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) nomme un administrateur, actionnaire ou non, pour effectuer les actes administratifs simples ou urgents, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale d'actionnaires, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au Gérant, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts.

La nomination de ce successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant qui détient également l'Action de Commandité est conjointement et solidairement responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant ne peut être cédée qu'à un successeur ou un gérant dont la responsabilité est illimitée.

Art. 11. Pouvoirs de gestion. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration relevant des objets de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut de temps à autre nommer des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout directeur général délégué, secrétaire adjoint ou autres fondés de pouvoir ou agents jugés nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire des Statuts, disposeront des pouvoirs et obligations que le Gérant leur aura donnés.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leurs apports à la Société.

Art. 12. Pouvoirs de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant représenté par des représentants dûment nommés, ou par la(les) signature(s) de toute(s) personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 13. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Conformément à l'article 69, paragraphe 3bis de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la Société n'institue pas de conseil de surveillance.

Le réviseur d'entreprises agréé est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne seront affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout administrateur ou agent du Gérant qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur des affaires en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires doit représenter la totalité des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 (Pouvoirs de gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, elle disposera des pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société ou portant modification des Statuts uniquement moyennant l'accord du Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément à un avis de convocation donné par un Gérant ou le Conseil de Surveillance reproduisant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse figurant dans le registre des actions nominatives.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin à 11h30 du matin au siège social ou en un lieu au Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir en le lieu et à l'heure spécifiés dans les avis respectifs de convocation de l'assemblée.

Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires et si les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les délibérations de l'assemblée générale seront valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé auparavant.

Art. 16. Droits de vote des actionnaires. Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de votes équivalent au nombre d'actions que cet actionnaire détient et peut agir valablement à toute assemblée des actionnaires en se faisant représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 17. Décisions des actionnaires - majorités. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur. Ensemble, ces derniers constituent le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des actionnaires proroger cette assemblée à quatre semaines. Il doit proroger cette assemblée dans les circonstances prévues par la Loi de 1915. Cette prorogation annule automatiquement toute résolution déjà adoptée préalablement à la prorogation.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire y contenue, les procurations déposées régulièrement en vue de cette assemblée restent valables pour l'assemblée prorogée.

Chaque action donne droit à un vote.

Sauf obligation contraire prévue par la Loi de 1915 ou par les présentes, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des porteurs d'actions ayant un droit de vote, présents et pouvant voter.

Art. 18. Modification des présents Statuts. Lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris l'objet de la Société, ou de statuer sur des questions pour lesquelles la Loi de 1915 renvoie aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de l'ensemble des actions émises et en circulation et ayant le droit de vote.

Si la condition de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut délibérer valablement et ce, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, étant entendu qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sauf si approuvée par le Gérant.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la procuration, toute procuration déposée régulièrement pour la première assemblée restera valable pour la seconde.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui se terminera le 31 décembre 2015.

Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires examinera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels et votera la décharge du Gérant ainsi que l'allocation des résultats de la Société conformément aux Statuts.

Art. 21. Distributions. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant, à condition les conditions fixées par la loi soient respectées.

Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux actionnaires en vertu d'une décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 22. Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute en vertu d'une décision des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts, sauf disposition contraire de la Loi de 1915, mais toujours sous réserve du consentement du Gérant.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par le Gérant.

Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de et des charges envers la Société et des frais de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués au pro rata des Actions de Commanditaire.

En cas de dissolution, d'insolvabilité ou d'incapacité juridique du Gérant ou si, pour quelque raison que ce soit, le Gérant est dans l'impossibilité d'agir, la Société ne pourra être dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des actionnaires dans le but de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou de modifier la forme juridique de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs administrateur(s) qui exercera(ont) ses(leurs) fonctions jusqu'à ce que l'assemblée des actionnaires ait valablement statué sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les administrateurs ont pour tâche d'effectuer les actes urgents ainsi que les actes administratifs courants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 23. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 24. Conflit avec tout pacte d'actionnaires (le cas échéant). Dans la mesure où il existe un conflit entre les présentes Statuts et tout pacte (le cas échéant) conclu entre les actionnaires de la société et engageant la société, alors dans la mesure où la loi le permet, les conditions de ce pacte s'appliqueront.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs d'Actions de Commanditaire	Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites	Paiement (EUR)
KFE Acquisition S.à r.l.	31.499	31.499
Total		
Souscripteur d'Action de Commandité	Nombre d'Action de Commandité souscrites	Paiement (EUR)
KFE GP S.à r.l.	1	1

Les trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (31.499) Actions de Commanditaire et l'unique (1) Action de Commandité ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire, tel que cela a été prouvé au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice comptable commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2. La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2016.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et estimant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après tout d'abord avoir vérifié que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

A été nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016:

Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B67895.

Seconde résolution

Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ESTEVES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011416/524.

(150013112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.